

DEL078_2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

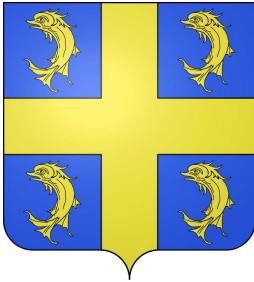
Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 030-213001050-20251213-DEL078_2025-DE



DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 13 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Mairie de Doubbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 0

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Claude THION, Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Travaux de maintenance complémentaire SMEG - 25-286-EPM

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Le SMEG a maintenant la compétence pour la maintenance de l'éclairage public de la commune.

Cependant, certains travaux ne sont pas inclus dans le forfait de base aussi il convient de délibérer.

Une lampe a été détériorée et doit être remplacée avenue Charles Flahault à l'Espérou.

Ce projet s'élève à **774,45 € HT** soit **929,34 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Eclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

Approuve le projet dont le montant s'élève à 774,45 € HT soit 929,34 € TTC, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

S'engage à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 770,00 € HT.

Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint.

Versera, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Mme le Maire

